



à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP0330222600038

Déposé le : 17/07/2026

Demandeur : ATLANTE FRANCE S.A.S

Sur un terrain sis à : Pas du Soc

33480 AVENSAN

Nature du projet : Installation d'une station de recharge rapide pour véhicules électriques

Références cadastrales : WP-199

ATLANTE FRANCE S.A.S

40 Rue de la Boétie

75008 PARIS

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE
AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire de la commune d'AVENSAN certifie qu'il ne s'est pas opposé à la Déclaration Préalable de ATLANTE FRANCE SAS enregistrée sous le numéro DP0330222600038 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 17/08/2026.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A Avensan le 31 août 2026
Le Maire,
Laurent PASCUAL



Article R.424-5 du Code de l'Urbanisme : L'avis de dépôt de la demande a été affiché en mairie le : 13/07/2026

Article R.423-6 du Code de l'Urbanisme : L'avis de dépôt de la demande a été publié par voie électronique sur le site internet de la ville le : 14/08/2026

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

